

FORMATION

Obtenir son agrément de piégeur



Durée : 2 jours

Pour connaître les dates, cliquez ICI

Tarif :

Pour les agriculteurs 40 €

Pour les autres publics : 418 €

(possibilité de prise en charge par votre OPCO, nous contacter pour plus d'infos)

[Je m'inscris](#)



Objectifs

Cette formation a pour objectif de permettre d'identifier les espèces nuisibles, de savoir comment les piéger, et ainsi obtenir son agrément piégeur.



Programme

- Caractéristiques, modes et lieux de vie, mode de reproduction des principales espèces.
- Les principes de lutte, l'organisation des piégeages et la réglementation.
- Épreuve d'obtention de l'agrément.



Méthodes et évaluations

- Apports théoriques.
- Épreuve certifiante.



Publics

Agriculteurs de la Haute-Garonne.



Pré-requis

Avoir plus de 15 ans.

Service formation :
Tél : 05 62 79 90 96 ou
formation@haute-garonne.chambagri.fr
CGV consultables sur notre site

Accessibilité : Conditions d'accès au public en situation de handicap, contactez la référente handicap au 06 81 48 78 07

Evaluation : Attestation de fin de formation, Questionnaire de satisfaction

Délai d'accès : Jusqu'à la veille de la formation

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr